

PREPARATION AU MARIAGE

Vous voulez vous marier.

Pour préparer un mariage, il est nécessaire de convenir d'une date avec le prêtre de la paroisse au moins six mois à l'avance. Le mieux est de prendre rendez-vous avec lui à la sortie de la messe, ou à défaut de passer à une permanence le vendredi entre 16h30 et 18h30.

- Les rencontres de préparation

Plusieurs formules vous sont proposées qui peuvent aller des rencontres individuelles avec le prêtre aux rencontres avec d'autres couples qui se préparent également au mariage. Le diocèse de Dijon propose une journée avec notre archevêque qui réunit tous les couples se préparant au mariage.

- La célébration

Elle se déroule en général le samedi, matin ou après-midi. L'horaire est décidé avec le prêtre, en fonction des disponibilités de l'église.

- Si vous habitez le quartier et voulez vous marier dans une autre église

On se marie normalement dans la paroisse ou on réside, ou dans celle de ses parents. Si vous souhaitez, pour une raison ou une autre, vous marier sur une autre paroisse, vous devez demander une dérogation (par mail ou courrier) dans votre paroisse de résidence.